

TARIFS SCOLAIRES AU 1^{er} JANVIER 2023

Décision du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022 (délibération 5)

La répartition pour chaque terme s'effectue suivant le nombre de jours d'ouverture du self, soit pour l'année civile 2022 : **173 jours**

↳ 2^{ème} Cycle (Secondes à Terminales) :

➤ **REGIME DEMI-PENSIONNAIRE AU REPAS** : prix du repas : 4.40 euros

↳ **CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) :**

➤ **REGIME AU FORFAIT**

Catégories	Tarif Annuel 2023	Janv - Mars 2023 54 jours	Avril - Juin 2023 49 jours	Sept - Déc 2023 70 jours
Pensionnaires	2 041.40	637.20	578.20	826.00
Pensionnaires - Externés	1 626.20	507.60	460.60	658.00
Demi-pensionnaires	674.70	210.60	191.10	273.00

➤ **REGIME DEMI-PENSIONNAIRE AU REPAS** : prix du repas : 4.40 euros

RAPPEL DU REGLEMENT :

Les frais scolaires sont exigibles au début de chaque terme ou dès l'entrée de l'élève si celui-ci est inscrit en cours de terme.
Au Lycée Clemenceau, ils sont exigibles dès l'établissement de la facturation (avis aux familles).